Un constat de base : l'eau est une ressource rare et fragile

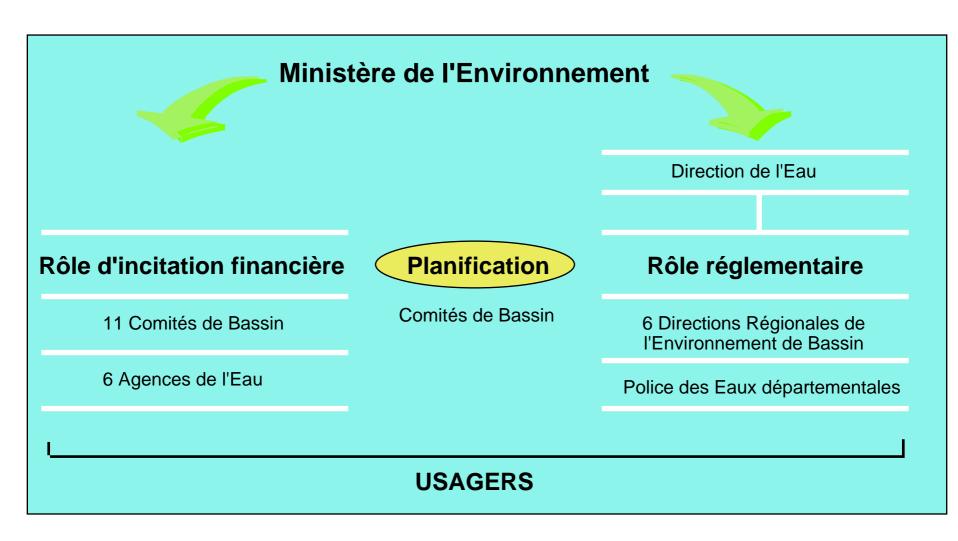




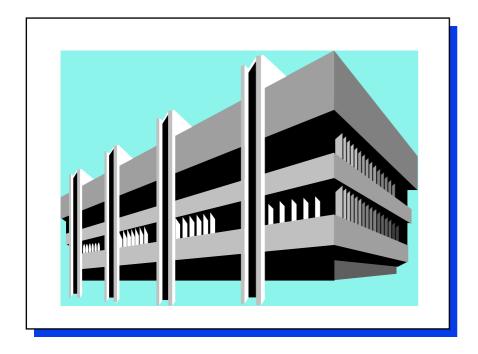
elle n'est pas inépuisable

il faut la protéger et bien la gérer afin de répondre aux objectifs d'un développement durable

Organisation de la gestion de l'eau en France



Le ministère de l'environnement



- Application des lois et règlements
- Finalités et objectifs de la politique nationale en matière d'eau
- Police des eaux
- Information

La gestion de l'eau en France

La loi sur l'eau de 1964

une approche par bassins versants géographiques

une organisation institutionnelle originale et décentralisée

la création d'un outil économique (les agences de l'eau) fondé sur des redevances payées par les usagers de l'eau

La loi sur l'eau de 1992

la relance de la planification de la gestion de l'eau (planification décentralisée)

Fondamentalement, quelques principes sous-tendent le dispositif :



Un financement par l'usager (il existe des factures)

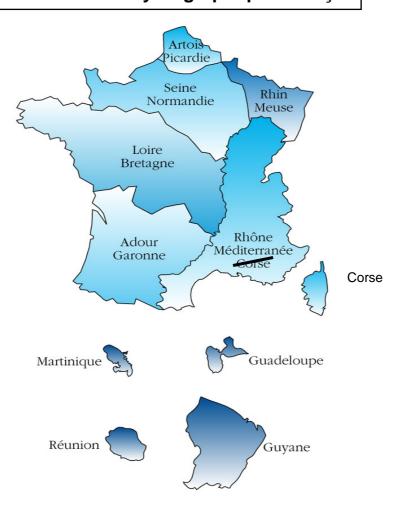


Une affectation de la ressource financière à la politique de l'eau

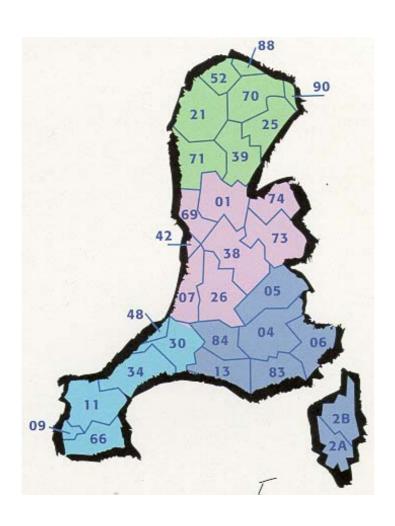


La définition et la mise en oeuvre de la politique par les payeurs

Les 11 bassins hydrographiques français



Le bassin Rhône-Méditerranée & Corse



Une organisation institutionnelle originale et décentralisée

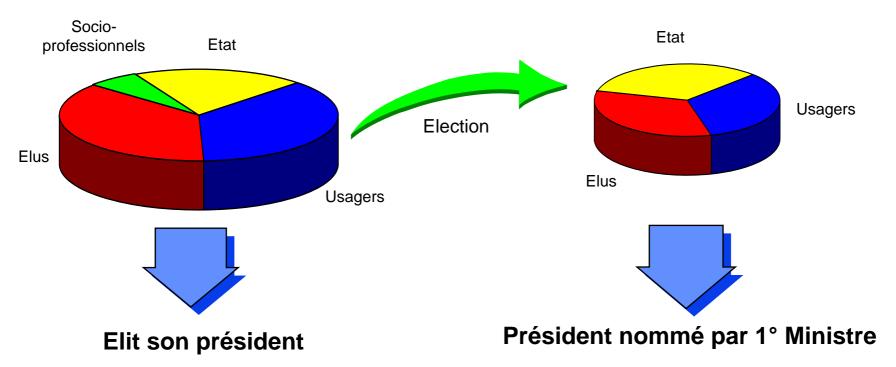
Comité de Bassin Redevances Agence de l'Eau Aides financières

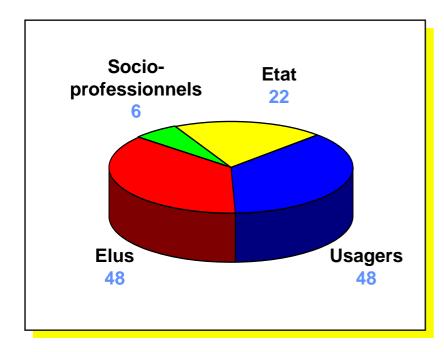
Les Organismes de Bassin (RM&C)

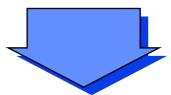


LES COMITES DE BASSIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU





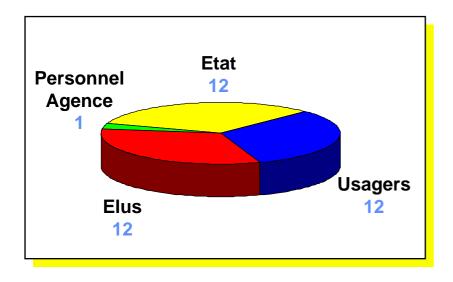


Elit son président

LE COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

composé de 124 membres

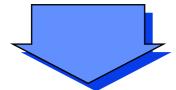
- "Parlement de l'eau" à l'échelle du bassin
 - consulté sur les programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau
 - → vote les redevances
 - → suit l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin (loi sur l'eau de 1992)



+ le Président (nommé par l'État)

avec voix consultative

- le directeur de l'Agence
- le commissaire du gouvernement
- le contrôleur financier
- l'agent comptable



Président nommé par le 1° Ministre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE & CORSE

composé de 38 membres

- Exécutif des Comités de Bassin
- applique le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau
- → vote les budgets annuels
- → décide des attributions financières

Les Agences de l'Eau

Etablissements publics administratifs, dotés de l'autonomie financière



Perception des redevances



Financement de travaux dans le cadre de programmes d'intervention pluriannuels



Aide à la recherche



Information

Les Agences de l'Eau

maîtres d'ouvrage

aménageurs

maîtres d'oeuvre

organismes financiers et de conseil

DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AGENCE

L'Agence de l'Eau intervient dans 3 domaines :

- la lutte contre la pollution de l'eau
 - . station d'épuration communale
 - . réseau d'assainissement
 - . installation de dépollution industrielle
 - . technologies propres.....
- l'amélioration des ressources en eau
 - . eau potable (protection, alimentation, économie, sécurisation)
 - . aspect quantitatif (barrage-réservoir).....
- la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques







un outil économique fondé sur des redevances

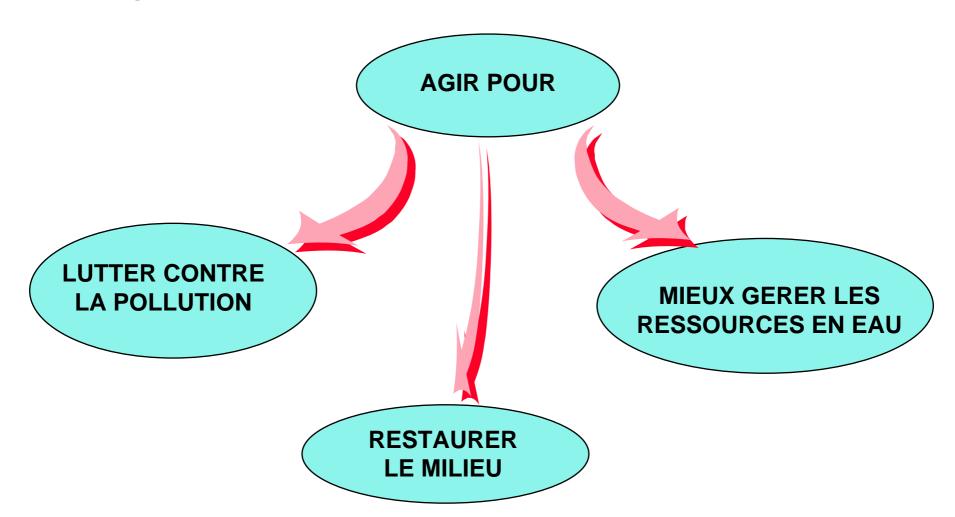
Les programmes d'intervention

Arrêtés pour des périodes de 5 ans par les conseils d'administration des agences de l'eau et approuvés par l'Etat

fixent la politique d'intervention des agences de l'eau

Sont financés par le produit des redevances (autonomie financière des agences de l'eau)

Les programmes d'intervention



LE 9° PROGRAMME DE L'AGENCE RM&C (2007 – 2012)

Montant total: 3 100 millions euro (3 500 millions US \$)

Pollution domestique :	1 500 M€
--	----------

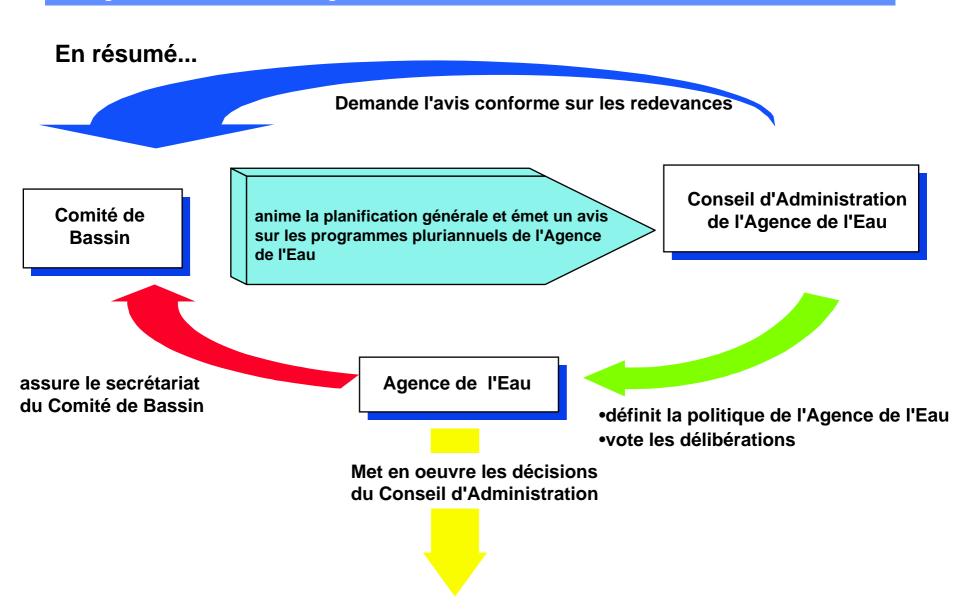
• Pollution industrielle : 230 M€

• Agriculture : 70 M€

Eau potable et ressources en eau : 460 M€

• Restauration : 300 M€

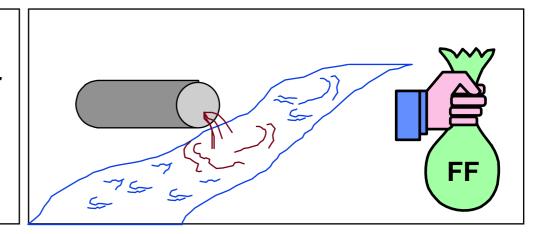
• Divers (143 M €→ Etat) 540 M€



Fondement théorique...

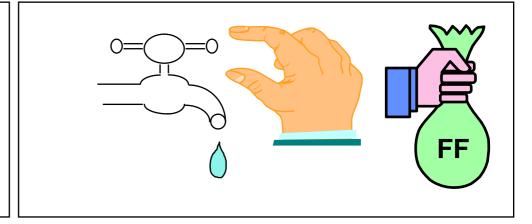
Le principe Pollueur-Payeur

qui pollue l'eau paie....



Le principe Usager-Payeur

qui prélève de l'eau paie....



Lutter contre la pollution

l'Agence apporte des aides financières pour :



Construire des stations d'épuration



Développer et améliorer les réseaux d'assainissement



Mettre en place des technologies propres



Prévenir les pollutions accidentelles

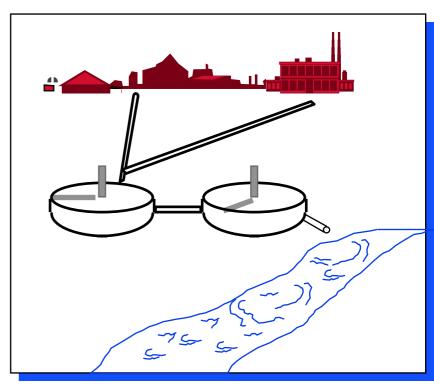


Traiter les déchets toxiques



Faire des études et des recherches





Mieux gérer les ressources en eau

l'Agence apporte des aides financières pour :



Développer les ressources en eau (barrages, forages...)



Faire des économies



Protéger les ressources en eau



Construire des ouvrages d'alimentation en eau potable

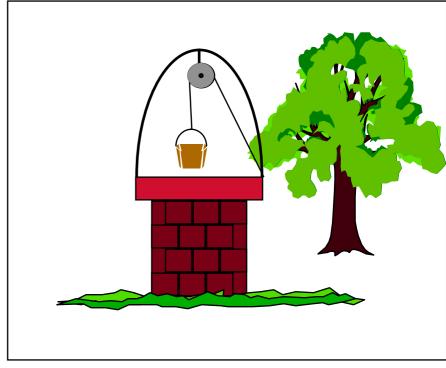


Renforcer la sécurité de l'alimentation en eau



Faire des études et des recherches





LA R.M.V.M.A. (Restauration et Mise en Valeur des Milieux Aquatiques)

même si volet financièrement limité

- **⊙** complément indispensable aux deux autres volets d'intervention
- logique de préservation du fonctionnement écologique des milieux
- O l'Agence apporte des aides financières pour :



études

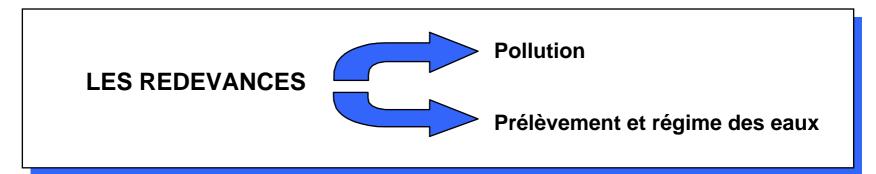


travaux et mesures d'accompagnement (+maîtrise foncière)



aide au fonctionnement des structures de gestion et d'entretien

un outil économique fondé sur des redevances



 financement du programme d'intervention de l'agence de l'eau

- cadre général fixé au niveau national
- décidées par le Conseil d'Administration de chaque agence de l'eau et votées par le Comité de Bassin

 payées par les usagers économiques (industriels et agriculteurs) et domestiques

"Qui dépollue est aidé"

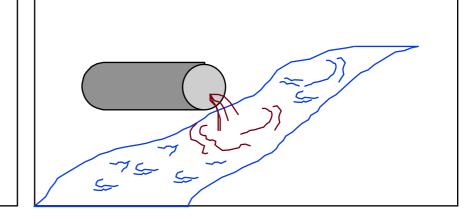
"qui pollue paie"

"qui gère mieux l'eau est aidé"

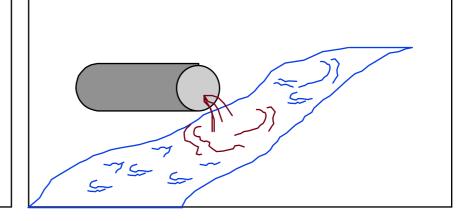
"qui prélève paie"

La redevance de pollution

Prise en compte des matières en suspension des matières oxydables des toxiques des matières azotées des matières phosphorées des sels solubles



Modulation géographique de la redevance pour prendre en compte le degré de sensibilité des zones géographiques (coefficients de zones)



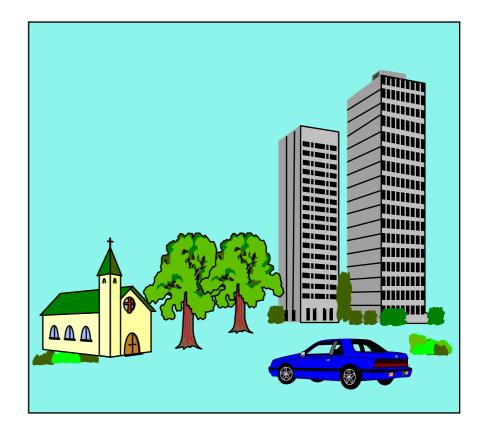
La redevance de pollution domestique

Déterminée en fonction de la population de la commune (population permanente, population saisonnière, coefficient d'agglomération)

Evaluation d'un taux moyen de pollution émis par habitant (l'équivalent-habitant)

Application d'un coefficient de collecte

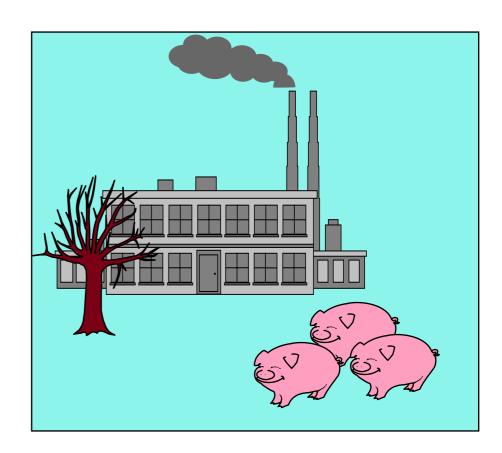
Paiement par l'intermédiaire d'une contrevaleur payée par les abonnés au réseau d'eau potable



La redevance de pollution industrielle ou assimilée

Basée sur la quantité de pollution déversée dans le milieu naturel (mesure ou estimation forfaitaire)

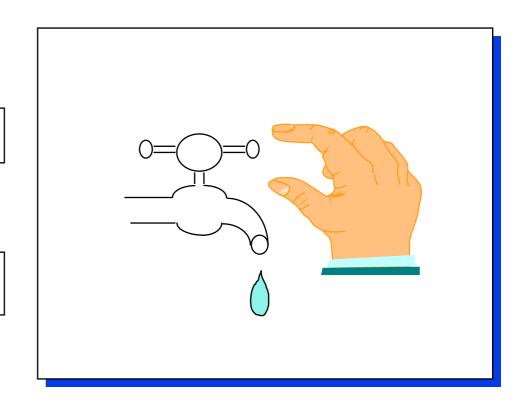
Paiement direct par le redevable à l'Agence de l'Eau



La redevance de prélèvement

Basée sur les volumes d'eau prélevés

Variable suivant les zones géographiques (coefficient de zones)



En résumé... <u>Les usagers de l'eau</u> Redevance pollution

Agence de l'eau

Redevance prélèvement

> moins de 10% de frais de fonctionnement (dont les études générales)

plus de 90% des fonds sont redistribués sous forme d'aides financières pour :

- la lutte contre la pollution
- la meilleure gestion de la ressource en eau

Les usagers de l'eau

La relance de la planification

En résumé... C.B. Elaboré par le Comité de Bassin Le SDAGE à l'initiative du Préfet coordonnateur Comité de Bassin 1/4 1/2 Elaborés par des commissions locales **Adminis-**Elus Les SAGE de l'eau créés par le Préfet et trations présidées par un élu 1/4 **Usagers**

Commissions locales de l'eau